

## **RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS DE L'APPRÉCIATION DES APPRENTISSAGES Préscolaire 5 ans**

*Voici comment le développement global de votre enfant sera apprécié cette année.*

### **Éléments d'observation**

Les éléments d'observation reposent sur des manifestations ou des faits vécus dans le quotidien de la classe qui permettent à l'enfant de développer des attitudes et des comportements (savoir-être) ainsi que des démarches et des stratégies (savoir-faire) ou de réaliser des apprentissages et d'acquérir des connaissances (savoirs).

Ces manifestations aident l'enseignant.e à cerner le cheminement de l'enfant sur son continuum de développement et de constater comment il réagit seul ou avec de l'aide.

### **Communication**

L'interprétation des observations par l'enseignant.e s'appuie sur ses connaissances de l'enfant et de son développement global, sur le programme d'activités de l'éducation préscolaire et sur son jugement professionnel.

L'analyse qui en découle permet de faire prendre conscience à l'enfant de ses apprentissages, de l'aider à progresser et d'adapter ses interventions aux forces et aux besoins décelés. Cette communication peut être enrichie d'exemples concrets (ex. : photos, portfolio, commentaires, transcriptions d'une discussion), ce qui permet aux parents de mieux comprendre la manière d'apprendre de leur enfant dans les différents domaines de développement.

### **Domaines de développement**

Les cinq domaines suivants seront observés tout au long de l'année : physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif.

### **Enfants ayant des besoins particuliers**

Les manifestations observées par l'enseignant.e guideront la différenciation pédagogique et la mise en œuvre d'interventions ciblées, le cas échéant.

## L'APPRÉCIATION (ÉVALUATION)

Au bulletin, **les résultats appelés constats** indiquent l'état du développement des domaines propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire, si ces compétences ont fait l'objet d'une appréciation.

S'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, un bilan du niveau de développement atteint par l'enfant pour chacune des compétences dans les domaines propres au programme d'activités du préscolaire vous sera communiqué.

*(Régime pédagogique, MEQ, 2023-2024)*

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### **Première communication**

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents au plus tard le 15 octobre.

### **Premier bulletin**

Ce bulletin couvre la période du 2 septembre au 14 novembre. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **le 20 novembre**. La visite des parents est prévue **le 4 décembre**

### **Deuxième bulletin**

Ce bulletin couvre la période du 17 novembre au 20 février. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **le 13 mars**. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement en février ou en mars.

### **Troisième bulletin (Bilan de l'année)**

Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 23 février au 23 juin. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **au plus tard le 10 juillet**.

| Étapes/<br>Compétences | C1<br>Accroître son<br>développement<br>physique et<br>moteur | C2<br>Construire sa<br>conscience de<br>soi | C3<br>Vivre des<br>relations<br>harmonieuses<br>avec les autres | C4<br>Communiquer<br>à l'oral et à<br>l'écrit | C5<br>Découvrir le<br>monde qui<br>l'entoure |
|------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 1 <sup>re</sup> étape  | ✓                                                             |                                             | ✓                                                               |                                               | ✓                                            |
| 2 <sup>e</sup> étape   |                                                               | ✓                                           |                                                                 | ✓                                             |                                              |
| 3 <sup>e</sup> étape   | ✓                                                             | ✓                                           | ✓                                                               | ✓                                             | ✓                                            |

- Pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> étapes, les compétences appréciées sont au choix de l'équipe-cycle. Toutefois, chacune d'elle doit faire l'objet d'un minimum de 2 appréciations pendant l'année scolaire, la 3<sup>e</sup> étape étant obligatoire.

## Programme-cycle de l'éducation préscolaire

### Domaines de développement, compétences et axes de développement



## Bulletin de l'éducation préscolaire

«ANNEXE IV  
(a.29.1 et 30)

BULLETIN DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

**BULLETIN DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE**  
ANNÉE SCOLAIRE 20\_\_-20\_\_

**1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Inscrire ici le nom de l'élève.

Code permanent :

Date de naissance :

AAAA-MM-JJ

Âge au 30 septembre :

DESTINATAIRE(S) DU BULLETIN

☐ Père ☐ Mère ☐ Tutrice, tuteur ☐ Autre

Nom :

Adresse :

Téléphone (rés.) :

Téléphone (trav.) :

Autre téléphone :

Inscrire ici le logo de l'école  
(s'il y a lieu).

Inscrire ici le logo et le nom du  
centre de services scolaire.

Inscrire ici le nom de l'école.

Adresse :

Téléphone :

Code d'organisme :

Adresse courriel :

Directrice ou directeur :

Signature de la directrice  
ou du directeur :

Enseignante ou enseignant :

Étape de  
communication :

Début :

Fin :

**ASSIDUITÉ**

| Étape           | 1 | 2 | 3 |
|-----------------|---|---|---|
| Jours d'absence |   |   |   |
| Jours de classe |   |   |   |

Réservé à l'administration

**2 CONSTATS**

| Domaines et compétences                                                                                     | Étape | État de développement des compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inscrire ici le nom du domaine de développement propre au programme d'activités de l'éducation préscolaire. | 1     | Choisir, parmi les énoncés suivants, le constat à attribuer à l'élève :<br>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.<br>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.<br>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.<br>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.<br>Au besoin, ajouter tout commentaire personnalisé. |
| Inscrire ici la compétence propre à ce domaine de développement.                                            | 2     | PROGRÈS :<br>> Inscrire ici, au besoin, des commentaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                             | 3     | DÉFI(S) :<br>> Inscrire ici, au besoin, des commentaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                             | Bilan | Suivre la même démarche qu'à l'étape 1.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Reproduire le bloc précédent autant de fois que nécessaire.

© Éditeur officiel du Québec, 2023

Année scolaire 20...-20... | ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

**3 AUTRES COMMENTAIRES** (Section à remplir au besoin)

Commentaires divers, notamment sur d'autres apprentissages prévus dans les projets de l'école ou de la classe

**4 CHEMINEMENT SCOLAIRE** (Section à remplir uniquement au dernier bulletin de l'année scolaire)

Indication relative au passage à l'enseignement primaire

- ☐ L'élève poursuivre ses apprentissages à l'éducation préscolaire, car il n'a pas atteint l'âge de 6 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain.
- ☐ L'élève poursuivre ses apprentissages à l'éducation préscolaire, selon les modalités prévues dans son plan d'intervention.
- ☐ L'élève poursuivre ses apprentissages à l'enseignement primaire.
- ☐ Autre : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice ou du directeur\_\_\_\_\_  
Date